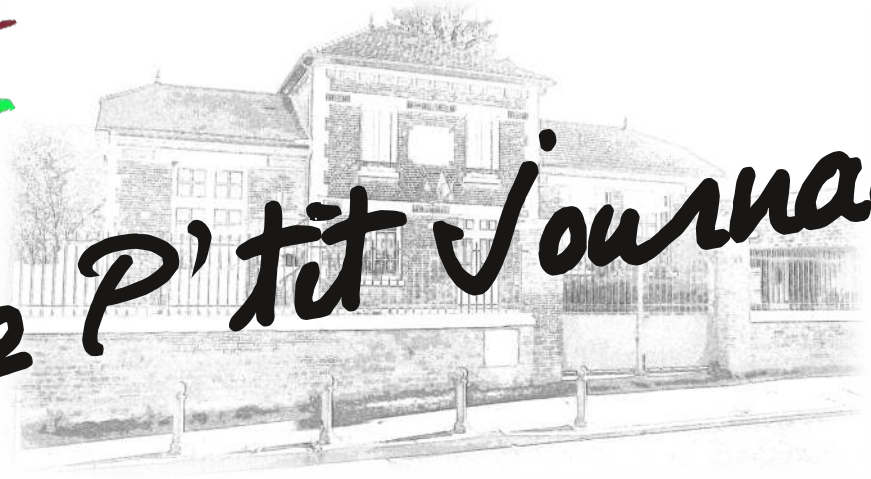

Vignemont Le P'tit Journal

Bulletin Municipal-N° 90-Avril 2023

L'édito du Maire

La tentation est grande après le vote du budget 2023 de ne s'exprimer que sur les chiffres des recettes et des dépenses. Vous les trouverez dans le ptit journal.
Et si l'on s'intéressait aussi aux ressources de la commune qui vous apportent un plus dans votre quotidien ? Il est nécessaire, pour cela, de changer son angle de vue et de discerner le côté positif des choses dans le village. Les ressources humaines d'abord : des bénévoles discrets, en complément des conseillers, qui participent à des actions au profit de tous et participent à la vie du village. Vous les trouverez rarement en photos car leur souhait est simplement de rendre service, lors de manifestations ponctuelles ou régulières : l'animation autour des crêpes, le lundi de Pâques qui fut un petit moment de plaisir d'observer les enfants chercher leurs premiers œufs et l'ouverture de notre bibliothèque, lieu d'échanges.... Merci à tous ces anonymes.
La deuxième ressource importante pour Vignemont est naturelle et gratuite. Vous avez la chance, en milieu rural de pouvoir récupérer l'eau de pluie. Profitez-en car nous devenons tous comptables de nos utilisations d'eau potable, denrée précieuse.
Notre verger communal sera t-il prolifique cette année ? Surveillons-le et surtout veillons à partager. Et n'oubliez pas d'utiliser votre jardin.
Comme vous pouvez le lire, tout n'est pas qu'une question pécuniaire et il nous appartient de maintenir cet état d'esprit.

Laurence Caivano Tellier

Le Sommaire

- L'édito du Maire
- Actualités de la commune
- Bibliothèque
- AnimVignemont
- Associations
- Le coin des écoliers
- Annuaire professionnel
- Vie pratique

En Bref

Fermeture Mairie

La mairie sera fermée du mercredi 17 mai au 2 juin 2023. La permanence des élus aura néanmoins lieu comme prévu le vendredi 26 mai.

Inscriptions Maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle de notre regroupement pour la rentrée 2023 démarrent. Si vous êtes concernés (Petite section pour les enfants nés en 2020, moyenne section pour les nouveaux arrivants nés en 2019, toute petite section pour ceux nés début 2021), il faut appeler l'école d'Antheuil-Portes (03 44 42 41 10) entre 12h et 13h45 afin de prendre rdv.

Autour des arbres

Si ce n'est pas encore fait, pensez à vous inscrire pour la randonnée du 4 juin qui aura lieu le matin à Vignemont en compagnie du CPIE de Senlis (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). La date limite est fixée au 20 mai (par mail à mairie.vignemont@orange.fr ou retour du coupon distribué dans votre boîte aux lettres) !

Cinéma

Une vingtaine de spectateurs sont venus apprécier Astérix et l'Empire du milieu vu par Guillaume Canet. Quoiqu'en ai dit la critique, le public a bien rigolé !

Budget 2023

Le budget se répartit en deux parties distinctes : investissement d'un côté, fonctionnement de l'autre. Pour chacun de ces deux thèmes, vous trouverez ci-dessous le récapitulatif 2022 des dépenses les plus importantes, puis les projets 2023 votés lors du dernier Conseil Municipal du samedi 1er avril.

Investissement 2022 : réfection de trottoirs, remplacement du matériel informatique de la mairie, matériel d'entretien des espaces verts.

Investissement 2023 :
- assainissement collectif des bâtiments communaux (il vient de se terminer) : 6732 euros pour les 3 bâtiments,
- aire de jeux pour les enfants : 8502,12 euros,
- rénovation thermique de la salle des fêtes : 297509,26 euros,
- rénovation de l'éclairage public : passage au LED pour la commune (14856 euros), enfouissement des réseaux et installation de candélabres sur le haut du chemin vert et rue Lucien (103 515 euros),
- installation de logiciels en mairie : 3846 euros,
- remplacement des fenêtres sur la façade de la mairie-école : 8195 euros ,
- bilan PLU : 2000 euros,
- réhabilitation du mur de l'église : 17607,65 euros.

Fonctionnement 2022 : nous avons versé 199 000 euros au SIVOM pour la participation de la commune à la taxe de raccordement (1000 euros pour les habitants qui ont signé la lettre d'engagement) . Seuls 6 propriétaires ont choisi de ne pas bénéficier de ce dispositif.

Fonctionnement 2023 :
- la taxe de raccordement versée au SIVOM pour les bâtiments communaux (la moitié) : 4500 euros,
- dépenses d'énergie (revues à la hausse) : 16 000 euros pour le chauffage de la salle des fêtes et la mairie, 17 000 euros pour l'électricité.

Bilan pour ce budget primitif 2023 : fonctionnement 527 676,81 et investissement 477 666,28 euros.
Le taux des taxes est inchangé pour 2023.

Attention : nous avons à nouveau voté la taxe d'habitation qui s'appliquera uniquement pour les propriétaires de résidences secondaires.
Par ailleurs, vous avez reçu un message des services fiscaux qui incite chaque propriétaire à se conformer à la loi au niveau de ses biens immobiliers d'ici le 30 juin 2023. Si vous détenez une propriété et même si vous ne l'occupez pas, vous devez vous connecter à impots.gouv et compléter l'onglet « gérer mes biens immobiliers ». Le service vous donne aussi la possibilité de déclarer l'identité de vos locataires et les loyers.

Maîtrise des ruissellements et coulées de boue (suite)

En janvier 2022 (ptit journal 85), des techniques d'hydraulique douce avaient été utilisées pour lutter contre les coulées de boue. Ce projet, mis en place sur le domaine public, avait bénéficié de subventions et requis les ressources propres de la commune.
D'autres lieux problématiques avaient été relevés mais se trouvent sur le domaine privé. Une médiation de la mairie avec les propriétaires de ces parcelles a abouti à une action. Le 16 mars, 14 élèves du lycée agricole d'Airion ont mené un chantier participatif sur 2 terrains, en contrebas du chemin des morts, sous la houlette de trois professeures, en bénéficiant des conseils du SMOA (syndicat mixte Oise Aronde).
Avec une belle énergie et dans la bonne humeur, ces bénévoles ont implanté des fascines composées de pieux en saule vivant sur un double rang, à l'intérieur duquel ils ont placé des fagots de saule. Ce matériel végétal a été fourni gracieusement. Pour des raisons climatiques, ce travail sera terminé en fin d'année 2023.
Cette réalisation, qui s'inscrit dans la durée, a été formatrice pour tous. Elle n'impacte pas les cultures, permet aux propriétaires de conserver la jouissance de leur terrain , limite l'artificialisation des sols et s'inscrit dans un aménagement paysager. Merci à toutes les bonnes volontés qui ont retroussé leurs manches et oeuvré dans l'intérêt général.

En Bref

Etat civil

2 décès sont survenus en ce mois d'avril.

Rappel : attention au bruit

Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur sont seulement autorisés : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés, de 10h à 12h (selon arrêté préfectoral).

PanneauPocket

L'appli PanneauPocket est utilisée depuis plus d'un an et demi déjà. De nombreux habitants en profitent déjà. Si ce n'est pas encore fait, pensez à l'installer sur votre téléphone afin d'accéder à toutes les informations communales. Si vous avez un soucis technique, contactez la mairie.

Nos amis les chats

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité. L'opération réalisée par un vétérinaire peut être réalisée à partir de l'âge de huit semaines, sans risque pour votre animal, pensez-y !

L'eau, un bien commun précieux mais une ressource épuisable

Vous avez pu constater que le changement climatique nous impacte de façon inquiétante au niveau de nos réserves en eau potable. Mme Catherine Séguin, préfète de l'Oise, a pris un arrêté le 22 mars 2023 (mis en ligne de façon complète sur le site de la commune et affiché en mairie) pour réglementer l'usage de l'eau compte-tenu de la sécheresse. A Vignemont, nous sommes en alerte renforcée ce qui signifie :
– un arrosage des pelouses et des massifs fleuris interdit,
– un arrosage des jardins potagers autorisé entre 9h et 20h,
– un arrosage des espaces verts interdit sauf plantation (arbres et arbustes implantés depuis moins d'un an avec des restrictions d'horaires applicables aux pelouses et massifs fleuris)
– le remplissage et la vidange des piscines privées interdits sauf remise à niveau (si le propriétaire a mis en place une bâche pour limiter l'évaporation) et un premier remplissage autorisé si le chantier avait débuté avant les premières restrictions,
– le lavage des véhicules chez les particuliers interdit à titre privé à domicile,
– le nettoyage des toitures, trottoirs et surfaces imperméabilisées interdit sauf s'il est réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.
Ces restrictions ne s'appliquent pas si l'eau que vous utilisez pour les usages précités provient de réserves en eau pluviale. Les mesures seront revues selon l'évolution de la situation.

Associations vignemontoises

Mi-février, vous avez reçu dans votre boîte aux lettres un tract non signé mettant en cause la municipalité élue en 2020 au sujet des associations.
Quelques précisions s'avèrent nécessaires.
La municipalité actuelle n'accuse pas l'ancien comité des fêtes de vol ni d'avoir fui. Mais nous constatons que le conseil municipal a pris ses fonctions le 3 juillet 2020 et l'ancien comité des fêtes, le 30 juin 2020, a récupéré du matériel dans la salle des fêtes (barnum, matériel de vinification....) et a choisi de déposer ses clefs en mairie. Il était prévu dans les statuts de cette structure, « qu'en cas de dissolution,... L'actif de la dissolution sera dévolu à la mairie de Vignemont »(1*).
Concernant les « exigences » de la mairie, nous avons en effet réalisé un inventaire avec les associations stockant du matériel dans des bâtiments communaux. Il est important au niveau sécurité (assurance, commission de sécurité ou intervention des pompiers) de savoir ce qui est sur place. Il n'y a pas de compte-rendu demandé aux associations mais une convention financière a été mise en place (2*). L'article 1611-4 du CGCT(3*) dispose que toute association œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité. Un défaut de surveillance peut être qualifié de faute lourde et entraîner la responsabilité de la collectivité . Le code pénal (article 432-16) peut trouver à s'appliquer à l'élu qui, par un défaut de contrôle, rend possible le détournement de fonds qui lui ont été alloués par la collectivité dans le cadre de la subvention des activités. Le maintien des subventions pour les associations présentes sous la précédente mandature avait été voté en 2020 (4*). Par ailleurs, tout élu, membre à titre personnel d'une association doit s'abstenir de participer à l'élaboration et au vote concernant l'attribution d'une subvention et nous l'appliquons.
Pour les cours d'anglais, il n'a jamais été question d'une association donnant des cours d'anglais mais d'une habitante, qui à titre particulier souhaitait mener cette activité. Cette dame a été reçue courtoisement en mairie et a envoyé un courrier(4/09 /2020). Nous lui avons offert la possibilité de louer la salle mais « en raison du contexte sanitaire actuel et en suivant les mesures préventives arrêtées par la préfecture de l'Oise, j'ai suspendu la location de la salle à nos habitants jusqu'à une date indéterminée » (courrier du 17 /09 /2020).
Quant à l'organisation de manifestations par l'association/comité des fêtes Anim Vignemont, elle n'a pas à consulter les villages aux alentours. Chacun fait ce qui lui convient dans sa commune au moment où il le souhaite . Cela n'empêche pas les élus de Vignemont d'avoir des rapports amicaux avec les élus des communes voisines.
Nous sommes ravis que notre salle des fêtes soit une des plus utilisées dans le secteur au niveau associatif même si le coût des énergies (chauffage, eau, électricité) a un impact important sur le budget communal.
Toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

1* : p 8 compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020 sur Vignemont.fr
2* : p 7 compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2020 sur Vignemont.fr
3*:Code Général des Collectivités Territoriales
4* : p 8 compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020 sur Vignemont.fr

Merci de votre compréhension

Vive le vélo !

Dimanche 26 mars, les amoureux vignemontois de la petite reine ont profité, à domicile, de leur sport favori. La course a été organisée par l'association cycliste de Margny les Compiègne avec un accompagnement rigoureux au niveau de la sécurité dans les différents villages traversés.
200 concurrents venant du Val d'Oise, du Nord, du Pas de Calais et de l'Orne ont pris le départ de Villers sur Coudun en 4 pelotons suivant leur niveau physique.
Le temps venteux et humide a rendu la remontée de Vandélicourt à Vignemont ardue mais n'a pas découragé les sportifs qui ont réussi le circuit à la force du mollet.
Suite à cette épreuve, les cyclistes se sont montrés enthousiastes et prêts à revenir. Nous serons heureux de les accueillir à nouveau.

L'effervescence était de mise pour la chasse aux oeufs lundi 10 avril. De mystérieuses petites mains avaient caché des sujets en chocolat dans des endroits incongrus. Même notre ami l'écureuil, bien connu des habitants, a fait son tour sur la place mais ne s'est pas laissé prendre en photo.
Les enfants qui ont participé au concours , en créant un nid avec des objets recyclés, ont été récompensés. Ils ont fait preuve d'une belle inventivité. Les adultes ont profité de ce moment pour s'offrir croissants tout chauds sortant du four, petits et grands gâteaux.
Chaque enfant est reparti avec son panier et ses chocolats,.... à partager en famille bien sûr !

Pour les bibliophiles

La bibliothèque communale a ouvert ses portes le samedi 11 février 2023 et rencontre une belle fréquentation. Venez nous retrouver un samedi sur 2 de 10h30 à midi pour emprunter ou consulter romans, documentaires pour enfants, adultes et magazines ou tout simplement pour papoter autour d'un café accompagné de petites douceurs.
Bonne humeur obligatoire !

Prochaines dates:

8 et 22 avril
6 et 20 mai
3 et 17 juin

Actualités :
Nous tiendrons un stand sur la brocante annuelle le 11 juin. Pour cela nous avons besoin de dons de livres et magazines pour tous les âges et sur tous les thèmes. L'argent récolté lors de cette vente servira à étoffer nos rayons de livres manquants. Une boîte à idées sera aussi à votre disposition.
Pensez à nous lors de votre grand ménage de printemps !!!

Vous avez eu un coup de cœur pour un livre, un auteur n'hésitez pas à nous les présenter sur notre page **Facebook " bibliothèque de Vignemont",** nous signaler des événements autour du livre et/ou tout simplement nous faire part de vos suggestions. Cette page est également la vôtre.

Pour nous contacter :
Odile DELACOUR 06 65 62 37 61 et Nicole KULAJ 03 44 42 56 83.

Le Cinéma s'invite au Moment Convivial

Venez voir "**La Vie pour de vrai**", **lundi 22 mai à 15h30** dans la salle des fêtes de Vignemont ! A cette occasion, le moment convivial s'ouvre à tous, et vous accueillera bien volontiers pour cette nouvelle comédie de Dany Boon.

Synopsis : Tridan Lagache a passé sa vie au Club Med, à changer d'amis tous les 8 jours. A 50 ans, il démissione du club de vacances mexicain où il est né, bien décidé à retrouver, 42 ans plus tard, son grand amour d'enfance, Violette. Il débarque à Paris, naïf et perdu mais heureux d'être hébergé chez Louis, un demi-frère dont il ignorait l'existence.

Film réalisé par Dany Boon, avec Dany Boon, Charlotte Gainsbourg et Kad Mérad. Durée : 1h50.
Bande-annonce : https://www.youtube.com/watch?v=jLJquRF4nNg
Tarif : 4 Euros par personne.

Première soirée réussie pour notre comité des fêtes : la paëlla organisée le 11 mars dernier a réuni plus d'une centaine de convives en musique et dans la bonne humeur jusqu'à une heure avancée de la nuit !
Merci à tous les bénévoles qui sont venus aider les conseillers, aussi bien pour assurer le service le jour j que pour la préparation en amont, et à tous les habitants qui ont répondu présent. A refaire !

Brocante 2023

La Brocante est de retour !!

Vous allez bientôt recevoir dans votre boîtes aux lettres les informations pratiques mais notez déjà la date : elle aura lieu le **11 juin**.
Tarifs exposants : 1,50€ le mètre pour les habitants de Vignemont, 2€ pour les extérieurs et 2,50€ pour les professionnels.
Et comme d'habitude, buvette et restauration sur place, jeux pour enfants et tombola.

C'est le cirque à Vignemont !!

Cette année, les enseignantes de l'école de Vignemont Mmes NAQUET et BARBARE, ont décidé de mener un projet artistique avec leurs classes de CM1/CM2 autour du cirque.
Pour cela, elles ont fait venir le chapiteau de la compagnie ISIS, à côté de l'école, accompagné de deux intervenants pendant toute une semaine !

Chaque élève a donc pu pratiquer 3h de cirque par jour : jonglerie, acrobatie, équilibre, mais aussi aérien !!

Une semaine physique, riche en apprentissages, et en émotions !!!! Et de supers souvenirs !!!

Tir à l'arc

Après un hiver où l'entrainement s'est déroulé au gymnase de Ressons sur Matz, on espère reprendre les entrainements au jeu d'arc dès que le temps sera plus clément.

Malgré cela, nous avons pu faire progresser les nouveaux venus avec le passage des plumes et flèches (blanche, noire, bleue, rouge, jaune).

On a pu également organiser une première sortie pour les archers de la compagnie, au Tir aux Gâteaux à Jussy. Tout le monde a découvert le déroulement d'une compétition et transformer ses points en gâteaux. On appelle cela un tir d'amusement.

A la suite de cette sortie, deux de nos archers se sont présentés au championnat de ronde à Jaux. Première prise de contact pour un de nos archers avec le milieu plus compétitif de l'archerie. Ils se sont bien amusés et ont fait de leur mieux.

Le 23 avril, aura lieu notre assemblée générale suivie du tir à l'Oiseau sur perche (si le temp le permet) à côté de la salle des fêtes de Vignemont. Vos encouragements seront les biens venus. Le gagnant sera élu Roi de la Compagnie pour les majeurs, et Roitelet pour les mineurs.

Chronique printanière des Vignes d'Abel

Assemblée Générale de l'association
Dimanche 19 février 2023

L'association **Les Vignes d'Abel** qui entretient bénévolement les 8 parcelles de vignes plantées sur le territoire communal a réuni ses adhérents pour son assemblée générale ordinaire le 19 février dernier. Une trentaine d'adhérents étaient présents à cette manifestation qui s'est terminée dans la bonne humeur et la convivialité.

Les rendez-vous mensuels d'entretien ont repris fin février.

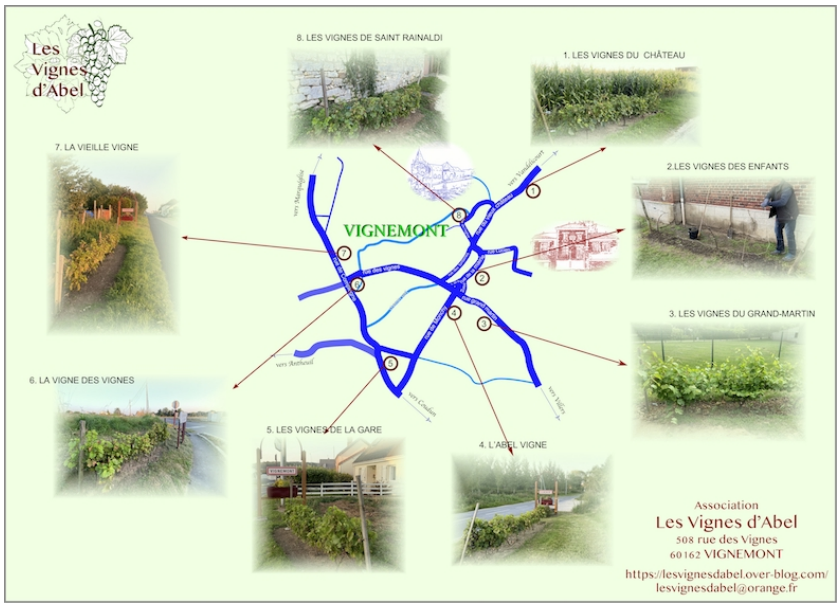

Démonstration de taille à l'école de Vignemont.
Vendredi 31 mars 2023

Ce sont deux classes attentives qui ont assisté avec leurs enseignantes respectives à la démonstration de taille de la parcelle « Les Vignes des Enfants ». Cette vigne, située derrière la mairie-école de Vignemont, a été ainsi baptisée lors de la fête des vendanges du mois d'octobre 2022, à la suite d'un processus démocratique et ouvert où plus de 35 personnes, grandes et petites, se sont exprimées. Certains écoliers présents avaient d'ailleurs voté.

Rejoignez-nous !

Le bureau de : « Les Vignes d'Abel ».
Association Les Vignes d'Abel - 508 rue des Vignes - 60162 Vignemont
https://lesvignesdabel.over-blog.com/
email : lesvignesdabel@orange.fr

L'Atelier
Menuiserie – Ebénisterie
Guillaume TABARY
128 Rue de la Place 60162 VIGNEMONT
Tél /Fax : 03.44.76.50.47
www.lateliermenuiserie.com
guillaume-tabary@orange.fr
Rénovation – Habitat

BOITEL
Menuiserie Bois - Agencement
Etude & Conception - Fabrication
Mise en oeuvre & Pose
Bureaux / Banques
Franchises / Commerces
Collectivités
Ecoles / Crèches / Hôtels
Hôpitaux-Cliniques
Mobiliers / Dressings
Menuiseries Bois
& Agencements sur mesure
Paris, Ile de France et Oise
35 salariés
118, Rue Grand Martin - 60162 Vignemont - 03 44 42 52 65
contact@boiteletfils.fr / www.boiteletfils.fr

DS et Cie
Spécialiste restauration
Citroën DS
Mail : matliste@live.fr
Tel : 06 31 78 27 92

Mlc
ELEC
Électricité Générale
MELENCHON Thomas
503 Rue du Vieux Château
60162 VIGNEMONT
06 66 52 86 84
mlc.elec60@gmail.com

T.M.L.
Réseaux Informatiques
Téléphonie • Alarme
Télévision • Réception Satellites
Sonorisation • Vidéo • Interphonie
Motorisation de Portails
Electricité Générale
Joseph MARINO
Siège Social : 120, rue des Fontaines - 60162 VIGNEMONT
Tél. 03 44 42 66 54 - Fax 03 44 42 63 33
SARL au capital de 19.000 € RCS Compiègne B 387 467 137

Votre sécurité en toutes circonstances
Alarmes intrusion & incendie
Vidéo - Dépannage
Contrats de Maintenance
& Télésurveillance
24h/24 - 7j/7
03 44 20 50 31
securite.thte@gmail.com
120 Rue des Fontaines
60162 VIGNEMONT

LB PAYSAGE
PAYSAGE
BENOÎT LEFEVRE
PAYSAGISTE
LB PAYSAGE
JARDIN SERVICES
Création - Entretien
Clôture & Terrasse bois
Pavage - Dallage
03 44 42 62 17
VIGNEMONT
SERVICES à LA PERSONNE
Crédit d'impôt de 50% selon loi en vigueur
du montant des travaux d'entretien

MUSICALEMENT VOTRE 60
Sonorisation, Eclairage, Animation, Location de
matériel ,Réparation et Installation
Bruno Pivetta
631 rue de Compiégne
60162 Vignemont
03 44 42 30 13
06 10 73 53 33
pivetta.bruno@wanadoo.fr
musicalementvotre60.free.fr

Philippe CHMIELEWSKI
Artisan Couvreur
Solaire
Isolation
SARL A.C.S.I.
Joël SANGLIER
Port. 06 84 36 75 93
Tél. 03 44 42 16 34
E-mail : acsi.couverture@orange.fr
QUALIBAT
RGE
ECO artisan
Couverture traditionnelle et solaire - Isolation extérieure
490, rue des Vignes - 60162 VIGNEMONT
SIRET 511 578 601 00011

Mairie de Vignemont :
- 52, rue de la Mairie, 60162 Vignemont
- Téléphone : 03 44 42 52 67
- En cas d'urgence : 07 85 66 07 47
- Site : www.vignemont.fr
- Courriel : mairie.vignemont@orange.fr
- Horaires d'ouverture au public : lundi, jeudi, vendredi de 11h à 12h, mercredi de 17h à 19h.
- Permanences téléphoniques : lundi et vendredi de 9h à 11h, mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mercredi de 14h à 17h , jeudi de 9h à 11h et de 14h à 17h.
- Permanences des élus : tous les vendredis, entre 17h30 et 18h30.

Ecole de Vignemont :
- Téléphone : 09 79 72 46 24

Centre social rural du ressontois :
- Rue de Compiègne, Ressons-sur-Matz
- Téléphone : 03 44 42 71 14
- Site : www.csr.ressons.info

Maison du Conseil Départemental :
- 91, rue de Compiègne, Ressons-sur-Matz
- Téléphone : 03 44 10 82 43
- Mail : mfs-ressons@oise.fr

Bus : Informations sur www.oise-mobilite.fr

Communauté du Pays des Sources :
- 408 rue Georges Latapie, Ressons-sur-Matz
- Téléphone : 03 44 43 09 57

SAUR :
- 75 rue du Chemin Croissant, ZA de Plaisance, Venette
- Pour votre dossier : 03 60 56 40 01
- En cas d'urgence : 03 60 56 40 09

SICAE :
- 35 pl André Léger, 60490 Ressons-sur-Matz
- Téléphone : 03 44 92 69 26
- Numéro clientèle : 03 44 926 926

Gendarmerie :
- 220 rue de Belloy, 60490 Ressons-sur-Matz
- Téléphone : 03 44 42 79 17
- En cas d'urgence : 17 ou 112
- Horaires : mardi, de 8h à 12h et de 14h à 18h, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 18h.
- la gendarmerie à cheval passera une fois par trimestre dans le village.

Centre de Secours-Sapeurs Pompiers :
- ZI du Chevreuil, 60490 Ressons-sur-Matz
- Téléphone : 03 44 90 71 35
- En cas d'urgence : 18 ou 112

SAMU : 15

Numéro d'urgence sourds et malentendants : 114

Le Printemps

Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !
Voici le printemps ! mars, avril au doux sourire,
Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis !
Les peupliers, au bord des fleuves endormis,
Se courbent mollement comme de grandes palmes ;
L'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes ;

Il semble que tout rit, et que les arbres verts
Sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.
Le jour naît couronné d'une aube fraîche et tendre ;
Le soir est plein d'amour ; la nuit, on croit entendre,
A travers l'ombre immense et sous le ciel béni,
Quelque chose d'heureux chanter dans l'infini.

Victor Hugo

Rdv dans trois mois ! D'ici là, vous pouvez nous écrire à l'adresse lpjvignemont@gmail.com pour partager vos remarques, envies, suggestions d'articles ...